



VACANCES DE TOUSSAINT

DU 21 AU 25 OCTOBRE ET DU 28 OCTOBRE AU 1ER NOVEMBRE

ET DE NOËL 2024

DU 23 AU 27 DÉCEMBRE ET DU 30 DÉCEMBRE AU 3 JANVIER





Ouverture des inscriptions LUNDI 23 SEPTEMBRE

à 8h30 (voir modalités page suivante)

Accueil des enfants nés entre le 1er janvier 2010 et le 22 décembre 2021 (mais yant 3 ans révolus le 1er jour du séjour)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront à la semaine complète (du lundi au vendredi) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances de Toussaint et/ou de Noël, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de lundi 23 septembre à 8h30 en vous connectant sur

www.inscriptions.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder aux réservations de séjours. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

Important: il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, vous devrez nous transmettre tous les documents obligatoires à la validation de l'inscription au plus tard sous 5 jours ouvrés:

- · soit par mail à l'adresse labergue 74@gmail.com (conseillé)
- · soit par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera ensuite adressée par email (pensez à vérifier vos spams!). Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous 7 jours ouvrés après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent parfaitement à ceux demandés. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera en fin de liste d'attente.

ATTENTION: Veillez à bien respecter les délais pour fournir les documents et le règlement du séjour. Les séjours réservés mais non validés (sans en informer le centre dans les délais indiqués) entraineront la suppression des inscriptions et du compte internet pour une durée d'un an.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les enfants qui n'ont pas encore été inscrits en 2024:

- · La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet « infos d'inscription »), dument complétées et signées
- · L'avis (ou les avis) d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF ou votre numéro allocataire si vous bénéficiez des bons CAF
- · La copie du carnet de vaccinations de votre enfant (le DTPolio est obligatoire)
- · La copie de toutes les pages « parents » et « enfants » du livret de famille
- · Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les enfants qui ont déjà été inscrits en 2024:

- · Votre numéro allocataire si vous bénéficiez des bons CAF
- · Merci d'envoyer un mail à labergue 74@ gmail. com précisant que vous avez effectué une réservation

HORAIRES DU SECRETARIAT

Hors vacances scolaires:

• Lundi de 14h à 17h

• Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

ARRIVÉE ET DÉPART

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- · Directement au centre (entre 7h00 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 19h00 le soir)
- · Au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous)

Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que l'arrêt soit le même matin et soir tout au long de la semaine. Il ne sera pas possible de déposer ou récupérer votre enfant directement au centre.

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h10	18420
GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h20	18410
AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC « La Paix » (en face du stade)	8h30	18400
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
HUTINS - Ecole des Hutins- Arrêt de bus TAC « Annexion »	8h55	17h35
LIVRON - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC « Charcot »	9h05	17h25
SOUS CASSAN - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny	9h15	17415
VILLE LA GRAND - Arrêt TAC « Collège P. Langevin » - Rue de la Pottière	9h25	17405
VETRAZ MONTHOUX - Parking route de Hauteville (où se trouvent les containers)	8h45	17h25
CRANVES SALES - Devant le collège	8h10	17,650
SAINT CERGUES - Parking du Casino Shop	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8450	17410
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant La Poste	9415	16h45

TARIFS 2024

	Tarifs pour les habitants d'Annemasse Agglo*		Tarifs pour les habitants des autres communes	
Quotient familial	4 jours**	5 jo urs	4 jours**	5 jo urs
Entre 0 et 800 € (possibilité de déduire les Bons CAF)	48,00 €	60,00€	124,00 €	155,00€
Entre 801 et 1200 €	54,80 €	68,50 €	132,00 €	165,00€
Entre 1201 et 1600 €	69,60 €	87,00€	144,00 €	180,00€
Entre 1601 et 2000 €	82,40 €	103,00 €	154,00 €	192,50 €
Entre 2001 et 2500 €	96,80 €	121,00 €	166,00€	207,50 €
Entre 2501 et 3000 €	111,20 €	139,00 €	176,00 €	220,00 €
Entre 3001 et 3500 €	122,40 €	153,00 €	190,00€	237,50 €
Entre 3501 et 4000 €	137,60 €	172,00 €	204,00 €	255,00 €
Sup. ou égal à 4001 €	141,60 €	177,00 €	220,00 €	275,00 €

^{*}Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly

Frais de dossier

(valable pour toute première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant: 19.35 € 2 enfants: 26.60 € 3 enfants et +: 31.30 €

Comment trouver votre quotient familial?

- Demandez votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Calculez votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention: tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne ne justifiant pas son quotient familial.

^{**} Le tarif 4 jours ne s'applique que pour la semaine du 28 octobre au 1er novembre, SANS le 1er novembre.